



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT

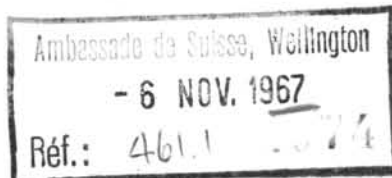
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

s.B.14.41.N.Z. - CJ/mby

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad 461.1 - JPW/gm

3003 Berne, le 1<sup>er</sup> novembre 1967



A l'Ambassade de Suisse

W e l l i n g t o n

Monsieur le Chargé d'affaires,

Nous nous référons à vos lettres des 14 avril et 15 septembre 1967 concernant les entretiens que vous avez eus avec M. Laking, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, et M. Quentin-Baxter, Secrétaire adjoint, au sujet du projet de traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage que nous avons soumis à la Nouvelle-Zélande.

Nous sommes satisfaits de constater qu'il existe un intérêt, même modéré de la part de vos interlocuteurs, et nous ne considérons pas, de notre côté, la question comme urgente.

En ce qui concerne les deux autres pays que nous avons approchés ce printemps, en nous référant à l'entrée en vigueur du traité avec la Grande-Bretagne, l'un, le Canada, s'est déclaré prêt à nous donner une réponse formelle à un aide-mémoire que nous lui avons soumis il y a plusieurs années déjà, l'autre, l'Australie, a mis la question à l'étude.

De notre côté, comme le Conseil fédéral l'avait déclaré dans son message du 23 novembre 1965 (FF, 1965, III, p. 129), nous avons passé en revue les pays, y compris les

*non lire.  
Zobaly, Corde  
Zwick &  
a/a.  
24.6.71. E.*

*jusqu'à l'arrivée du nouveau  
Chargé d'affaires  
a/a. E.*

*R. 1. 3. 68.*



- 2 -

pays devenus indépendants au cours de ces dernières années, qui pourraient être intéressés par la conclusion d'un traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage. Nous avons décidé de poursuivre ou d'entreprendre avec un certain nombre d'entre eux un effort en vue d'arriver à la conclusion de traités de ce genre. Cette démarche a été retardée par les événements du Proche-Orient, qui ne nous paraissent pas créer une atmosphère propice à l'accueil de projets de cet ordre, mais elle sera entreprise dans un proche avenir.

./.. Nous joignons à notre lettre deux exemplaires de notre projet-type en anglais.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de notre considération distinguée.

Annexes mentionnées

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
Le Jurisconsulte

